

Compte rendu du conseil municipal en date du 05 janvier 2022

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.
Mmes MERICIER. WAUCHER. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme BLANDO à M. BADIDI.
M. CHRETIEN à M. SEGUIN.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
M. WERY à M. BADIDI.

Absente excusée : Mme CAFFIAU.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Monsieur le Maire introduit la séance en présentant à l'ensemble des Avesnellois les meilleurs vœux possibles pour cette année nouvelle.

Il salue la présence des membres du conseil municipal des jeunes et des membres du conseil des sages.

Après cette présentation à l'assemblée, Monsieur le Maire effectue l'appel des membres, il rappelle que les conditions sanitaires permettent deux procurations par élu présent et, après avoir constaté que le quorum était atteint, propose de passer à l'ordre du jour.

Avis enquête publique RN2 demande d'autorisation environnementale.

L'enquête publique relative à l'autorisation environnementale de la RN2 a débuté le 1^{er} décembre 2021 et se terminera le 06 janvier 2022.

L'ensemble des pièces du dossier et le registre d'enquête sont disponibles en mairie ainsi que dans les différentes communes impactées par le projet.

Une permanence en présence de M. RICHARD, commissaire enquêteur, a eu lieu le samedi 11 décembre 2021.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État : <https://www.nord.gouv.fr>

Il appartient au conseil municipal de donner un avis sur cette enquête publique d'aménagement de la RN2.

Il est à préciser que cet avis ne concerne uniquement que les observations à apporter sur l'étude d'impact environnementale.

Il est laissé la parole aux membres du conseil municipal afin qu'ils puissent conférer et déterminer clairement l'avis à émettre.

Vote à l'unanimité au profit d'un avis favorable.

Convention relative à l'entretien du terre-plein central de l'anneau du giratoire du collège Renaud BARRAULT.

La commune avait adressé au département du Nord, en septembre 2021, un courrier lui précisant qu'elle souhaitait régulariser l'intégration de l'emprise du rond-point du collège qui appartient en grande majorité au Département.

Cette démarche avait pour objet d'assurer une cohérence lors de l'entretien des espaces verts du rond-point qui est actuellement effectué par la commune sur une parcelle privée du Département. En effet, au cadastre, les ¾ du giratoire appartiennent -en domaine privé- au Département.

Une réunion avec le Maire avec Messieurs BLAVOET, GROUZELLE et VENDEVILLE a eu lieu le 03 novembre 2021, en présence de Christelle BLANDO.

Le département se proposait d'établir une convention d'entretien paysager du giratoire dans lequel est précisé l'ensemble des natures des travaux d'entretien paysager assurés par la commune. Et ce, afin de remettre en ordre légal cet aspect et de se préserver en cas de problème survenant lors de ces entretiens.

En ce sens, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à parapher cette convention.

Vote à l'unanimité.

FIPD 2022 programme « S » vidéo protection.

Monsieur le Maire expose tout d'abord le fait que la commune peut être victime d'actes de vandalisme et/ou de dégradations et de comportements qui pénalisent l'ensemble des habitants, tant dans leur sécurité que dans leur tranquillité. Il rappelle les dégradations subies sur le site sportif (city-stade, stade...), mais également les vols et dégradations qui ont été commis dans le cimetière.

Concernant le cimetière, Monsieur le Maire, conformément à ses délégations, a pris des dispositions permettant l'installation sous peu de caméras de vidéoprotection, qui seront actives très prochainement. Il rappelle que la centralisation se fera en mairie conformément à la réglementation en vigueur et que sur ces projets, toutes les autorisations (sous-préfecture) sont obtenues.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a ouvert un appel à projets pour permettre l'installation d'une vidéo protection aux abords des lieux ouverts au public. Une première demande avait été formulée en ce sens en 2021.

Le projet a pour objectif d'installer 22 caméras au sein de la commune afin de sécuriser les lieux névralgiques de la ville en continuité avec l'installation de la vidéo protection de la commune d'Avesnes-sur-Helpe. Des réunions de concertations avec les communes voisines (Avesnes-sur-Helpe, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu) ont également été faites et ce afin d'éviter les doublons et d'œuvrer en cohérence sur le territoire.

L'assiette de subvention ne pourra excéder 15 000,00 euros par caméra.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 128 267,65 euros H.T. soit à la somme de 153 921,18 euros TTC.

Monsieur le Maire précise que, si ces subventions (de l'Etat) n'étaient pas obtenues, il se tournerait vers la Région, qui dispose d'un programme similaire et dont le village serait éligible.

Les travaux projetés en 2022 seront à inscrire au budget primitif 2022 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Dépenses		Recettes	
Centralisation, exploitation et travaux communs à toutes les zones	26 463,77 €	Subvention sollicitée au titre FIPD 2022 - 50 % du montant global de l'assiette (15 000 euros par caméra) de subvention éligible sans excéder 80 % du coût total HT de l'opération	102 614,12 €
Caméras entrée de ville rue du Taille Pied	10 933,39 €		
Caméras entrée de ville rue du Moulinet	10 478,31 €		
Caméras entrée de ville RN2	9 108,11 €		
Caméras entrée de ville rue Léo Lagrange	6 793,03 €		
Caméras entrée de ville route de Sains	10 148,16 €		
Caméras garderie et services techniques	10 923,66 €		
Caméras rue Charles Séry	4 260,33 €		
Caméras cimetière	7 847,96 €		
Caméras mairie	4 954,11 €		
Caméras rond-point Léo Lagrange	9 352,08 €		
Caméras complexe sportif	17 004,74 €		
T.V.A. (20 %)	25 653,53 €	Fonds propres de commune	51 307,06 €
Montant T.T.C de l'opération	153 921,18 €	Montant T.T.C de l'opération	153 921,18 €

Vote à la l'unanimité.

Questions diverses.

Néant.

Monsieur le Maire énumère la liste des actes paraphés par délégations du Maire :

- Néant.

Fin de la séance à 17 h 21.